

ANNEXE FINANCIERE REVISEE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE BENFELD/RHIN (VOLET 2)

Thématique	Action à mener	Mode d'action	Enveloppe budgétaire	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Coût éligible HT	Participation prévisionnelle totale du Département **	Programmation prévisionnelle des réalisations du maître d'ouvrage						Règles d'intervention du Département *		Observations
								2013		2014		2015		Principes	Taux	
								Montant éligible	Engagement du Département	Montant éligible	Engagement du Département	Montant éligible	Engagement du Département			
Animation du territoire	Construction d'un siège pour la CDC			CDC Benfeld	2 000 000 €	2 000 000 €	266 018 €			2 000 000 €	266 018 €			DL forfait		
	Programme OCM (partie investissement)			CDC Rhin	12 350 €	12 350 €	6 175 €	12 350 €	6 175 €					parité DL	50%	
	Acquisitions pour le parc de matériel intercommunal			CDC Rhin	30 000 €	30 000 €	15 000 €	10 000 €	5 000 €	10 000 €	5 000 €	10 000 €	5 000 €	parité DL	50%	
	Mise en place d'un SIG			CDC Rhin	20 000 €	20 000 €	10 000 €	20 000 €	10 000 €					parité DL	50%	Dans la limite de 10 000 euros pour le développement du SIG
	Sentiers pédestres : Panneaux, signalétique, ...			CDC Rhin	45 000 €	45 000 €	22 500 €	15 000 €	7 500 €	15 000 €	7 500 €	15 000 €	7 500 €	parité DL	50%	Seules les dépenses d'investissement sont éligibles
TOTAL Animation du territoire					2 107 350 €	2 107 350 €	319 693 €									
Centralité urbaine	Mise en conformité du gymnase			Commune de Benfeld	4 600 000 €	863 209 €	207 170 €	863 209 €	207 170 €					TMC	24%	
	Création d'une structure d'accueil périscolaire intercommunale à Rhinau			CDC Rhin	1 450 000 €	362 500 €	83 375 €	362 500 €	83 375 €					TMI	23%	
	Aménagement d'un ALSH au sein de la structure périscolaire intercommunale			CDC Rhin	1 450 000 €	222 600 €	22 260 €	222 600 €	22 260 €					TMC	10%	
TOTAL Centralité urbaine					6 050 000 €	1 448 309 €	312 805 €	1 448 309 €	312 805 €							
TOTAL VOLET 2					8 157 350 €	3 555 659 €	632 498 €									

** Les montants des subventions départementales sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Général sur la somme qui sera finalement attribuée ; cette dernière dépendra en effet de l'examen du dossier par les services au vu des critères en vigueur au moment de l'instruction.